



heures non effectuées sur un cdi 35 heures annualisées

Par **jean philippe burg**, le **02/08/2011** à **22:14**

Dans le cadre d'une annualisation du temps de travail sur un cdi 35 heures, suis-je redevable des heures non effectuées par manque d'activité?(on me demande de travailler quelques jours supplémentaires pour compenser) Merci.

Par **P.M.**, le **02/08/2011** à **22:16**

Bonjour,
S'il y a accord d'annualisation, il doit au moins prévoir un nombre d'heures minimum en période basse...

Par **jean philippe burg**, le **03/08/2011** à **10:24**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Je n'ai pas les précisions quant aux nombre d'heures en période basse, mais dans mon cas, je n'ai pas de période haute, donc pas d'heure supplémentaire pour compenser. Alors...?
Salutations.

Par **P.M.**, le **03/08/2011** à **14:48**

Cela veut vraisemblablement dire qu'il n'y a pas d'accord d'annualisation licite et que l'employeur est obligé de vous fournir du travail pour l'horaire indiqué au contrat ou au moins de vous payer en conséquence...